



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 06 AU 12 AVRIL 2021

Bien penser à inscrire votre nom et prénom, Merci

	MARDI 06	MERCREDI 07	JEUDI 08	VENDREDI 09	SAMEDI 10	DIMANCHE 11	LUNDI 12
SOUPE 0,90€	VELOUTÉ DE TOMATES	SOUPE AUX NAVETS	BOUILLON DE LÉGUMES ALPHABET	SOUPE 3 LÉGUMES	SOUPE DU POTAGER	VELOUTÉ AU CERFEUIL	SOUPE JULIENNE
ENTRÉE	MACÉDOINE DE LÉGUMES ou GRATIN DE POISSON	JAMBON SEC/BEURRE ou HARICOTS VERTS MIMOSA	SALADE VERTE ou CRÈME DE FOIE/CORNICHON	CONCOMBRE À LA CRÈME ou ŒUF EN GELÉE	SALADE D'EBLY ou FOND D'ARTICHAUT VINAIGRETTE	SALADE DE COURGETTES À LA FÊTA ou CREVETTES SAUCE PERSILLÉES	CAROTTES RÂPÉES ou FEUILLETÉ DU JOUR
PLAT OU PLAT UNIQUE	POISSON SAUCE CIBOULETTE ou CERVELAS ALSACIEN	PAUPIETTE DE VEAU ou LANGUE DE BŒUF À LA TOMATE	PINTADE AU CHOU ou	PALERON BRAISÉ ou ESCALOPE DE DINDE CHARCUTIÈRE	RAIE SAUCE AUX CÂPRES ou BLANQUETTE DE VEAU	PALETTE À LA PROVENÇALE ou CUISSÉ DE CANETTE AU JUS	BEIGNETS DE POISSON ou TRIPES À LA TOMATE
LÉGUME	PÂTES ou HARICOTS BEURRES	CAROTTES PERSILLÉES ou POMMES DAUPHINES	BRANDADE DE POISSON	POIS CASSÉS AUX LARDONS ou CÔTES DE BLETTES	ÉPINARDS ou RIZ CRÉOLE	RATATOUILLE ou CHOUX DE BRUXELLES	ENDIVES BRAISÉES ou POMMES DE TERRE VAPEUR
FROMAGE	YAOURT ou GOUDA	REBLOCHON ou FROMAGE FRAIS	PETITS SUISSES ou EMMENTAL	VIEUX PANÉ ou FROMAGE DU JOUR	FROMAGE BLANC ou MIMOLETTE	CAMEMBERT ou BÛCHE MÉLANGE	ROQUEFORT ou FRAIDOU
DESSERT	PRUNEAUX AU SIROP ou FRUIT	PÂTISSERIE DU JOUR ou COMPOTE	FRUIT ou MOUSSE AU CAFÉ	SALADE D'AGRUMES ou GAUFRE AU SUCRE	FROMAGE BLANC FRUITÉ ou FRUIT	MOELLEUX AU CITRON ou PÊCHE AU SIROP	FRUIT ou GÂTEAU DE SEMOULE
PAIN 0,54€ <input type="checkbox"/>							

En cas d'absence, prévenir le plus rapidement possible ADMR TOURNUS AU 03 85 21 92 73 ou La Cuisine de Jacquotte au 03 85 72 28 67 SUIVANT LE SECTEUR

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures à l'avance (sauf hospitalisation d'urgence) si celle-ci a bien été déclarée.

ATTENTION: Nous vous demandons d'être au maximum présent(e) au moment de l'heure de passage, Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de Sécurité Alimentaire.

En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés